

CONSEIL MUNICIPAL

19 avril 2023

Date de convocation : 12 avril 2023

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h

Présents : Maire : Pascal PAVILLARD
Adjoint : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ
Conseillers municipaux : Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN, Jean-Noël SAINTOT, Thierry VEGAS

Absents : Éric BARTHELAT

Absents excusés : Marie-Noëlle PASCAL avec procuration à Jérôme NAPPEZ

Secrétaire : Jean-Noël SAINTOT

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Jean-Noël SAINTOT est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 22 mars 2023.**

URBANISME

Droit de préemption

Monsieur le Maire rappelle

Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée".

La commune est propriétaire de la parcelle AC n° 2 qu'elle a pour partie aménagée en parking, compte tenu des difficultés de stationnement le long de la rue de la Vieille Vie (RD 228). A l'arrière de cette parcelle, la parcelle AC n° 1, représentant une surface de près de 30 ares, constitue une opportunité intéressante pour la densification de l'habitat, compte tenu de sa localisation à proximité du cœur du village et dans contexte de raréfaction des espaces constructibles encore disponibles.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'instituer un droit de préemption au titre de la carte communale sur la parcelle AC n° 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption au titre de la carte communale sur la parcelle cadastrée section AC n° 1 représentant une surface totale de 28 ares et 88 centiares.

FINANCES

Choix du prestataire travaux rue de la Craie

Monsieur le 1^{ER} Adjoint présente,

Deux devis (Entreprise STPI et NARDIN TP) concernant la réfection de la rue de la Craie pour des travaux de voirie comportant, la réalisation d'enduit, la mise à niveau des regards, la reprise de peinture pour accès perpendiculaire à la route départementale.

Pascal PAVILLARD et Frédéric NARDIN ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix Pour,

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'entreprise NARDIN TP pour un montant HT de 8 442.50€, soit 10 131€ TTC.

FINANCES

Demandes de subvention

Monsieur le Maire présente,

au Conseil municipal des demandes de subventions reçues et propose d'attribuer à :

Associations	2023
Association lai Bouérottes	200.00 €
Restos du Cœur	50.00 €
Banque Alimentaire	50.00 €
Randonneurs de la vallée du Rupt	50.00 €
TOTAL :	350.00 €

Le Maire fait part de la demande de l'association des randonneurs de la Vallée du Rupt de déplacer le support de carte situé au point de pique-nique, juste après le pont.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus, pour l'année 2023

VOIRIE

Parking rue de la Vieille Vie

Monsieur le Maire présente,

Comme demandé lors du dernier conseil municipal, cette question a été inscrite à l'ordre du jour. Les élus condamnent unanimement le fait que certaines personnes décident de qui doit stationner ou pas.

Le conseil municipal dans son ensemble rappelle que le parking situé rue de la Vieille Vie est ouvert à tous et à tout type de véhicules. Si de nouveaux litiges venaient à apparaître sur le partage de cet espace public, sa suppression pourrait être envisagée. Le Maire en appelle au bon sens civique de chacun afin de retrouver le bien vivre ensemble dans notre commune.

Questions diverses

Commission carrière : il convient de désigner les nouveaux membres lors d'un prochain conseil municipal.

Inauguration mairie : la date retenue est le samedi 27 mai à 10h30.

Travaux d'évacuation des eaux pluviales rue d'Echenans : ils sont terminés

Une information sur la réalisation du budget 2022 sera rapidement mise à la disposition des habitants.

Marchés du soir : il aura lieu à Semondans le 7 juillet 2023. La commune est partie prenante avec l'association Lai Bouérottes. Une convention a été signée avec Pays de Montbéliard Agglomération.

Marche gourmande organisée par le Cercle des Petits Princes le 14 mai. Appel à des bénévoles pour monter un chapiteau

Un riverain signale des arbres tombés dans le ruisseau en entrée du village après le pont, direction Echenans.

Décès de Monsieur le Maire d'Arcey

Séance levée à 21h50

Le Maire,

Le Secrétaire

Pascal PAVILLARD



